

**Extrait du registre des délibérations du  
Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes du secteur  
de SAINT-LOUBES**

**Séance ordinaire du 27 mai 2021**

\*\*\*\*\*

L'an 2021, le 27 mai à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès, légalement convoqués se sont réunis à La Coupole à Saint-Loubès, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

**PRESENTS :**

MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Philippe GARRIGUE, Hubert LAPORTE, Olivier LAFEUILLE, Luc DUTRUCH, Cédric CHALARD, , Pierre DURAND, Harrag KOUTCHOUK, José MARTIN, Pierre SEVAL, Mmes Emmanuelle FAVRE, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie BRISSON, Laetitia DA COSTA, Sylvie FONTENEAU, Sylvie AYAYI, Céline BAGOLLE, Sybil PHILIPPE, ,

**EXCUSE :**

Madame Alice PLATRIEZ. ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle FAVRE  
Monsieur Pascal COURTAZELLES ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre COTSAS  
Madame Julie MOYA ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe GARRIGUE

**ABSENT :**

**Secrétaire de séance :** Madame Céline BAGOLLE

**Date de convocation :** 30/04/2021

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 22

Nombre de suffrages exprimés : 22

**D.2021-05-03 : Haut de Garonne Développement – Maison de la Justice et du droit**

Considérant que depuis de nombreuses années la Communauté de Communes cotise à Hauts de Garonne développement et à la Maison de la justice et du droit

Aujourd'hui, Hauts de Garonne Développement est l'agence de développement économique de la rive droite de la métropole bordelaise qui réunit de nombreux partenaires publics et privés, pour œuvrer à la structuration et au développement économique de ses 13 communes adhérentes.

Leur principale mission est d'encourager le développement économique de la rive droite en y créant des emplois et des richesses à travers de nombreuses actions : le soutien à la création, l'implantation et le développement des entreprises, l'animation et la gestion d'une pépinière, la conduite d'actions de rayonnement économique avec les clubs d'entreprises et les acteurs de l'économie.

La Maison de Justice et du Droit (MJD) des Hauts de Garonne est un établissement judiciaire et compte parmi les 147 MJD de France.

Elle a ouvert ses portes le 15 septembre 1998 avenue de Paris à Lormont et depuis 2007 est située 45 avenue de Libération à Lormont. Elle est le fruit d'un partenariat abouti entre :

- Le Tribunal de Grande Instance

- La Préfecture de la Gironde
- Le Département de la Gironde
- Le Barreau de Bordeaux
- Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)
- La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)
- Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F)
- L'association Hauts de Garonne Développement

Considérant la demande de la trésorerie de Cenon pour la signature d'une convention avec Hauts de Garonne Développement pour le paiement des sommes suivantes :

- Hauts de Garonne Développement : 15 561,50 €
- La Maison de Justice et du Droit : 16 396,20 €

Il est proposé au conseil communautaire de :

- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention à venir
- Autoriser le paiement au compte 65548 des sommes suivantes :
  - o Hauts de Garonne Développement : 15 561,50 €
  - o La Maison de Justice et du Droit : 16 396,20 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention à venir
- Autoriser le paiement au compte 65548 des sommes suivantes :
  - o Hauts de Garonne Développement : 15 561,50 €
  - o La Maison de Justice et du Droit : 16 396,20 €

Fait à Saint-Loubès, le 31 mai 2021

Le Président

Frédéric DUPIC



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)